62e ANNÉE. — N° 77

VENDREDI 30 JUIN 1922

10 c.

# Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

*Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche*

**Abonnements**

| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|
| LOT et Départements limitrophes ..... | 4 fr. 25 | 8 fr. | 15 fr. |
| Autres départements ..... | 4 fr. 50 | 8 fr. 50 | 16 fr. |

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

**Rédaction & Administration**

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

**Publicité**

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page ( — d° — )..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Une visite de la Ligue des Droits de l'Homme à Berlin : « Une généreuse imprudence » — L'Allemagne nationaliste et l'Allemagne démocratique. Qui triomphera des deux ? — Lloyd George préconise l'entrée du Reich dans la S. D. N. Le Dr Wirth dédaigne cet honneur.**

A dessein, nous nous étions abstenus d'apprécier la visite à Berlin, de M. Ferdinand Buisson et de quelques leaders de la Ligue des Droits de l'Homme. Cette visite nous semblait pour le moins inopportune.

Or, voici que M. Lafferre, qui n'est pas suspect, trouve à son tour le geste imprudent. Il publie, dans *Actualités*, les lignes suivantes, marquées au coin du bon sens :

Aller dire, là-bas, qu'il y a en France des apôtres de la paix et qu'une entente est logique entre les démocrates pacifistes des deux pays, c'est une démarche qui n'a rien de répréhensible en soi. Elle peut avoir pour unique mobile de répondre par un acte hardi à la campagne contre le prétendu impérialisme français. Mais quelle arme entre les mains des pangermanistes ! Demain, ils dénonceront le Gouvernement et sa majorité comme animés de sentiments belliqueux que l'opposition souligne par sa démarche même. Si M. Buisson vient faire appel à la collaboration des pacifistes allemands, c'est donc qu'il y a un péril militariste à conjurer en France !

De quelque argument qu'on le colore, le geste de Berlin est une généreuse imprudence, mais c'est une imprudence. Pourquoi aller faire, là-bas, en collaboration avec des Allemands, une manifestation qui peut être interprétée sans grand effort comme un blâme (ou comme un avertissement) à la politique du Gouvernement français ?

La pureté des intentions et la beauté des principes philosophiques n'est pas tout. Le souci des contingences et la prévision des conséquences d'un acte sont aussi un devoir pour un homme politique.

Certes, M. Lafferre n'a fait qu'interpréter les sentiments de l'opinion publique. Il convient néanmoins de lui savoir gré d'avoir traduit les inquiétudes des consciences françaises.

Nul, en effet, ne saurait s'y tromper. Quand MM. Ferdinand Buisson, Aulard, Ruyssen et autres pacifistes vont Outre-Rhin prêcher contre l'impérialisme, il est manifeste que ce n'est pas contre l'impérialisme pangermaniste qu'ils vont fulminer, mais contre la politique des réparations, des sanctions et des garanties, politique que l'extrême-gauche qualifie d'impérialiste.

Cette façon de comprendre le devoir patriotique n'est pas celle de la majorité des Français.

⁂

Et voyez la coïncidence : pour donner toute sa signification à ce « geste imprudent », voici que l'Allemagne monarchiste n'hésite pas à perpétrer l'assassinat de Rathenau !

Comme la leçon de nos prophètes pacifistes a été bien entendue ! Admirez la docilité des élèves !

Il faut être insensé ou fanatiquement aveuglé par de nébuleuses chimères pour croire que l'Allemagne — qui a été édifiée *par la force*, qui s'est enrichie *par la force*, qui a voué à *la force* un culte mystique — puisse en quelques heures troquer d'idéal.

C'est toute la substance de l'âme germanique qui a été infestée. Il faut vivre dans les nuées pour ignorer que l'âme de tout un peuple ne se purifie pas par quelques prédications même éloquentes, quelques appels à la fraternité.

Qu'il y ait, outre-Rhin, un petit noyau de sincères, de fervents amis de la paix, nous voulons le croire. Mais quel est leur nombre, leur influence ?

Bien faible assurément.

Dans tous les cas, c'est à eux qu'il appartient d'éclairer les esprits de leurs concitoyens. Dans ce rôle, les Français ne sont pas à leur place, car leur démarche sera regardée par les Allemands comme une preuve de faiblesse et non comme un acte de charité humaine.

Et puis, la France veut vivre avant de sacrifier aux chimères !

⁂

Pensez-vous que les circonstances soient favorables à l'admission de l'Allemagne au sein de la Société des Nations ?

Vous hésiterez à répondre, en présence de la nouvelle éclosion de fièvre pangermaniste.

Lloyd George, lui, estime au contraire que l'occasion est bonne. Prenant la parole, il y a quelques jours, il a déclaré :

Nous voudrions que toutes les nations fissent partie de la Société des Nations. Je voudrais que l'Allemagne en fît partie, et si une proposition à cet effet est soumise au conseil de la Société des Nations, à Genève, le gouvernement britannique votera en faveur de l'admission de l'Allemagne.

Négligeons de relever le changement d'attitude du Premier Anglais. Nous l'avons maintes fois signalé, pendant longtemps Lloyd George n'éprouvait que dédain pour l'Assemblée de Genève. Aujourd'hui, il incline à voir en elle un puissant facteur de paix. Où se cache sa véritable pensée ? Est-ce dans son attitude d'hier ? Est-ce dans son attitude présente ?

Notons simplement que Lloyd George choisit, pour ouvrir l'horizon de Genève à l'Allemagne, le lendemain du jour où le Dr Rathenau est assassiné. Or, le Dr Rathenau n'aimait pas la Société des Nations...

Mais voici une coïncidence digne d'un humoriste : au moment même où, à Londres, le Premier Anglais préconisait l'admission à Genève, à Berlin, le chancelier Wirth manifestait un intérêt plutôt réduit à la Société des Nations. Il disait :

On m'a demandé à Gênes, ce que je pensais de la Société des nations. J'ai répondu que j'étais partisan d'une vraie Société des nations qui travaillerait au rétablissement de la paix. Mais, ai-je ajouté, ceux qui veulent servir la paix doivent faire le silence, en Allemagne, sur la Société des nations, surtout après la décision prise relativement à la Haute Silésie.

Ainsi quand un des Alliés suggère à l'Allemagne : *Société des Nations*, elle répond : *Haute-Silésie !*

N'est-ce pas l'aveu, venant de la bouche même des dirigeants du Reich, que celui-ci n'est pas au point pour participer avec profit aux travaux de l'Assemblée de Genève ?

M. DAROLLE.

## INFORMATIONS

### Après l'assassinat de Rathenau

Les communistes proposent au gouvernement d'arrêter immédiatement tous les Hohenzollern, en commençant par le prince Eitel Frédéric, deuxième fils du kaiser, qui, avant-hier, paradait à Postdam, à la tête des johanistes.

Ils réclament aussi l'incarcération immédiate d'Hindenburg, d'Elfferich et de Ludendorff.

#### Perquisitions et arrestations

La police travaille fiévreusement à réunir tous les éléments qui peuvent contribuer à la découverte des meurtriers de M. Rathenau.

Les innombrables lettres de menaces reçues par M. Rathenau sont soigneusement examinées et leurs auteurs recherchés.

### Troubles en Haute-Silésie allemande

Des troubles sérieux auraient éclaté dans la partie allemande de la Haute-Silésie. Les monarchistes auraient déchaîné un soulèvement et des combats auraient eu lieu dans plusieurs villes, notamment à Ratibor. Les troupes du gouvernement sont intervenues, et on assure que l'ordre a été rétabli, du moins pour le moment.

De même source, on annonçait également que d'importantes attaques ont été dirigées contre les éléments polonais et juifs de la population de ces districts allemands. La situation, qui paraît critique, pourrait nécessiter la modification du plan d'évacuation de la Haute-Silésie par les troupes alliées.

### Des officiers italiens sont molestés en Haute-Silésie

A Ratibor, des officiers italiens ont été molestés comme ils se promenaient sur le Ring. Des coups de feu ont été tirés. La police a procédé à quelques arrestations. Le cercle de Rosenberg a été remis à l'Allemagne et partiellement ceux de Loblinitz, Tornowitz Beuthen et Grosstrelitz à la Pologne. Il n'y a eu aucun incident.

### Le nouveau prince de Monaco

C'est le prince Louis qui est appelé à succéder à son père. Il est âgé de 52 ans. La France trouvera également en lui un ami fidèle. Le prince Louis fit toute la dernière guerre dans les rangs de l'armée française, où il obtint le grade de lieutenant-colonel au 1er régiment étranger après une très brillante conduite au feu. Il fut attaché, après l'armistice, à l'état-major de l'armée de Metz.

### Les crédits agricoles aux mutilés et aux veuves de guerre

La commission sénatoriale des finances s'est réunie sous la présidence de M. Milliès-Lacroix.

Tout en se montrant favorable au principe de l'extension des prêts pour crédits agricoles aux mutilés et veuves de guerre, elle a ajourné sa décision après un rapport de M. Fernand David, jusqu'à l'audition des ministres des finances et de l'agriculture sur les conséquences financières et administratives de la proposition votée par la Chambre.

### M. Ignace demande l'amnistie pour les commerçants

M. Ignace, député de la Seine, vient d'écrire au garde des sceaux, pour appeler à nouveau son attention en faveur des commerçants condamnés en vertu de la loi sur la hausse illicite. Il estime qu'au lendemain du jour où le Sénat vient de manifester son désir d'amnistier les mutins de la mer Noire, il convient, sans tarder, de rapporter les instructions draconiennes et injustes données jadis aux parquets, comme aussi de prescrire qu'il sera désormais sursis à l'exécution des peines corporelles jusqu'à ce que le Parlement ait prononcé sur la proposition d'amnistie qu'il a d'ailleurs déposée avec son collègue Raynaldi.

### Conseil municipal de Paris

Le Conseil municipal de Paris a procédé mardi à l'élection de son Président. M. Louis Peuch a été élu président par 42 voix contre M. Brunet, qui a obtenu 26 voix.

### Mort d'un sénateur

On annonce la mort de M. Lucien Cornet, sénateur radical-socialiste de l'Yonne.

Né à Paris le 1er mars 1865, M. Cornet, ancien négociant, maire de Sens, avait été élu député en 1896 ; envoyé au Sénat en 1909, il avait été réélu en 1920.

## Chambre des Députés

*Séance du 27 mai 1922*

Dans la séance du matin, la Chambre a discuté la proposition de loi tendant à modifier la loi du 16 mars 1915, relative à l'interdiction de l'absinthe et des liqueurs similaires. Il s'agit de déterminer en quoi consiste les liqueurs d'absinthe et leurs similaires. Le projet est adopté.

La Chambre continue la discussion des interpellations sur la réforme de l'enseignement secondaire. M. Baudry d'Asson demande le rétablissement de l'enseignement congréganiste en France. M. Léon Daudet demande que le latin soit introduit dans l'enseignement primaire.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion du projet de loi sur le recrutement de l'armée. Sur l'article 2 qui détermine la durée du service, M. Bénazet soutient un amendement autorisant le Gouvernement, si les circonstances le permettent, de renvoyer dans leurs foyers par congé libérable les classes ayant accompli un an un mois de service. M. Bénazet appuie son amendement de longues considérations sur la mauvaise organisation des services actuels de l'armée, notamment de l'aviation.

MM. Fabry et Maginot combattent l'amendement qui est repoussé par 346 voix contre 248 voix.

L'ensemble de l'article 2 fixant à 18 mois la durée du service militaire est voté.

*Séance du 28 juin 1922*

Dans sa séance du matin la Chambre reprend la discussion de la loi sur le recrutement. Les chapitres 2, 3, 4 sont votés ; 70 articles sont rapidement examinés et votés.

La suite est renvoyée au lendemain.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute le projet de loi tendant à proroger les délais d'attribution des indemnités exceptionnelles de cherté de vie allouées aux agents et petits retraités de l'Etat.

Le projet se chiffrera par une dépense de 390 millions dont 140 pour les fonctionnaires civils et militaires et 250 pour les petits retraités.

Le projet est voté.

La Chambre discute l'interpellation de M. Goude sur les licenciements dans les arsenaux. M. Goude proteste contre ce licenciement, car, dit-il, le Conseil supérieur de la marine n'a pas été consulté.

Après diverses observations présentées par MM. Gavoty, Guépratte, Aiguir, la discussion est renvoyée.

## Sénat

*Séance du 27 juin 1922*

Le Sénat discute l'interpellation sur les causes du naufrage du cargo « Député Albert Taillandier » et sur les intentions du Gouvernement en ce qui concerne l'exploitation de la flotte des « Marie-Louise » à laquelle appartenait ce cargo. M. Brindeau demande que des expériences nouvelles soient faites pour démontrer la stabilité des « Marie-Louise ». M. Bérenger demande au contraire que cette expérience soit close.

M. Rio, ministre de la Marine, dit que la construction de ces bâtiments n'aura pas lieu.

Le Sénat vote un projet de loi portant codification des lois sur les habitations à bon marché et la petite propriété.

Le Sénat décide que le rapport de M. Poulle, favorable à l'autorisation de poursuites contre M. Perchot au sujet du krach de la Banque Industrielle de Chine, soit distribué à tous les sénateurs.

## CHRONIQUE LOCALE

### Pauvres consommateurs !

Au moment où le ministre de l'Agriculture affirmait sa sollicitude pour les consommateurs, le *Temps* écrivait : « Les arrivages de beurres étrangers ayant presque complètement cessé depuis le rétablissement et la majoration des droits de douane (tous les beurres extra-européens, sauf les argentins, sont frappés de 95 francs environ pour 100 kilos de droits ou taxes de plus qu'en 1914), et la production française étant encore insuffisante, les cours ont sensiblement monté depuis 8 jours. »

D'autre part, la *Lanterne* signale quelques prix intéressants pour le consommateur : beurre, 1 fr. 50 ; gigot de mouton, 1 fr 28 ; gigot d'agneau, 1 fr. 50 ; tomates, 0 fr. 40, le tout le demi-kilo.

Mais voilà ! ce n'est pas en France : c'est en Angleterre que ces prix intéressants sont pratiqués, ce qui met, déclare notre confrère parisien, la vie quatre fois moins chère dans la patrie de Lloyd George que dans la nôtre.

Le ministre de l'agriculture français ferait bien de demander à son collègue anglais la recette pour obtenir en France des résultats aussi excellents que ceux dont profitent les Anglais.

Les énormes droits de douane établis en France sur les denrées étrangères ne sont pas faits pour provoquer la baisse. Et quoi qu'en disent les admirateurs du ministre de l'agriculture français, on finit par se demander si c'est bien dans l'intérêt de l'agriculture que ces droits sont établis.

Producteurs et consommateurs sont probablement logés à la même enseigne, ils sont roulés de la même façon.

Il n'y a de profiteur que l'intermédiaire, comme le cite dans le *Télégramme*, M. Victor Lespine.

« La semaine dernière, écrit-il, un propriétaire est venu vendre, sur le marché de Toulouse, 40 kilos de pommes de terre. Ces pommes de terre lui ont été payées 1 fr. le kilo. Une heure après, elles étaient vendues 2 fr 50 le kilo. »

Cette histoire-là n'est pas particulière aux pommes de terre : il en est ainsi sur presque toutes les denrées. C'est l'intermédiaire qui profite des denrées, car si le producteur a retiré un certain bénéfice, il n'a pas, dans tous les cas, estampé le consommateur.

Celui-ci est le plus beau tondu. Mais si les droits de douane n'étaient pas aussi élevés, qu'arriverait-il ? Il arriverait forcément que les produits étrangers seraient apportés sur nos marchés et que l'intermédiaire, ayant des concurrents, serait bien obligé de cesser son trafic, de réfréner ses appétits de gains abusifs.

Car, chose courante, on entend les producteurs se plaindre, les consommateurs gémir sur la dureté des temps : seuls sont satisfaits les intermédiaires. Par scrupule, ils disent bien parfois que les affaires ne vont pas trop bien, mais ils parlent dans l'ensemble, pour les autres mortels.

Les décrets du ministre de l'agriculture, quoi qu'on en ait dit, ne méritent pas de recueillir l'approbation du pays.

LOUIS BONNET.

### POUR DÉVELOPPER l'outillage économique de notre région

Maintes et maintes fois, nous avons indiqué le parti que la France pourrait tirer des réparations en nature, les seules presque sur lesquelles notre pays puisse désormais compter.

Dès la première heure, nous avons applaudi aux négociations de Wiesbaden entre MM. Loucheur et Rathenau. Il y a deux jours encore, commentant le vote favorable du Reichstag, nous émettions le vœu que le Parlement français se hâtât de ratifier les accords préparés.

Et nous ajoutions : « Le problème des réparations en nature comporte un autre aspect que celui de la remise en état des régions dévastées : il s'agit de la fourniture de produits à des non-sinistrés, dont le Trésor français encaisserait le montant.

« C'est un fait, que nos industries ne peuvent suffire à pourvoir à tous nos besoins. C'est un autre fait que l'Allemagne a fourni un effort colossal pour parfaire son outillage économique. Pour ne pas nous approvisionner chez elle, allons-nous risquer de nous mettre dans la plus grande infériorité sur le terrain de la lutte économique ?

« Ce serait une grave faute. »

Cette façon de tirer parti des réparations en nature, on risquait de la perdre de vue. Dans une lettre, au reste fort intéressante, qu'il vient d'adresser au Ministre des Travaux Publics, M. de Monzie, sénateur, attire l'attention de M. Le Trocquer sur le profit que pourrait en tirer certaines régions économiquement déshéritées, comme la nôtre.

Qu'on nous permette de retenir les passages suivants :

A vouloir rechercher une exacte application de notre droit ou son plus parfait emploi, nous laisserons — une fois de plus — passer l'heure propice au regard du public mondial qui ne comprendra pas et du public français qui ne pardonnera pas — cependant que l'Allemagne vaincue continuera d'édifier hâtivement des usines hydro-électriques sur l'Ysar, l'Iller, la Leitzach, au Wachsensée, en Bavière et sur tout le territoire du Reich et que nos gouvernements constateront en propos alarmés la menace de cet armement industriel succédant au risque de l'armement militaire auquel nous avons si miraculeusement échappé.

En cet état, il est évident que tout est préférable aux procédures de l'habituelle sagesse. Il faut brusquer la décision française, improviser une méthode simple et prompte. Or notre expérience nous prouve qu'il est vain de réserver les prestations en nature pour la restauration des départements envahis dont le relèvement s'opère avec des capitaux, des matériaux et de la main-d'œuvre de France ; nous savons que les pays envahis, pays industriels pour la plupart, ont des motifs légitimes de repousser un nouvel envahissement allemand sous les espèces d'industriels ou de travailleurs allemands. Ne pas utiliser les prestations en nature dans l'ensemble de la France sous le prétexte qu'il convient de monopoliser l'emploi au bénéfice des régions libérées, ce serait recommencer l'erreur qui fut commise quand on accorda aux mêmes régions libérées un droit de préemption sur les stocks à liquider, droit dont les intéressés ne se servirent guère, mais dont l'existence seule suffit à paralyser la liquidation, c'est-à-dire à la rendre plus difficile et moins productive.

Que si vous voulez bien considérer, par une interprétation large, mais naturelle, du traité, que les prestations en nature peuvent être réclamées pour l'arrière pays, il convient d'observer que les régions riches et industrielles, susceptibles, par conséquent, de réunir des capitaux et des hommes dans l'accomplissement de grands travaux, seront peu à peu disposés à faire appel au concours des industriels et des ouvriers allemands. Tout au contraire, les prestations en nature seraient recueillies comme une précieuse aubaine par les régions plus pauvres, moins industrielles, qui ne seront pourvues d'un outillage moderne que si techniciens et matières premières leur y viennent de l'extérieur. Je veux parler notamment de la région du centre et du sud-ouest, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, et dans laquelle s'est élaboré un grand projet d'utilisation de la Dordogne.

Je vous demande, en conclusion et pour concrétiser ma thèse, de bien vouloir autoriser les groupements économiques qui ont fait leur projet de création d'une Centrale électrique sur la Dordogne (2e section) projet Chaux, hier encore acclamé au Congrès de Bordeaux, à se faire ouvrir, par l'entremise de la Commission des réparations, un crédit égal au montant des travaux prévus pour être, ledit crédit, réalisé en prestations en nature, sous le contrôle des agents de vos départements et dans la mesure de l'approbation donnée par vous au dit projet.

Il faut espérer que cette suggestion du sénateur du Lot sera entendue. Il est de l'intérêt de la France que les prestations en nature soient utilisées dans une très large mesure. Il est de l'intérêt de notre région de développer le plus possible son outillage économique.

Il convient de souhaiter maintenant que tous ces beaux projets voient le jour.., et très prochainement.

M. D.

### Ecole de St-Maixent

MM. Giovanni et Adouy, sergents-fourriers au 7e d'infanterie ont été déclarés admissibles aux épreuves orales pour l'Ecole militaire spéciale d'infanterie de Saint-Maixent.

Nos félicitations.

#### Compatriote

Notre compatriote M. Vanel, employé auxiliaire des retraites ouvrières du Lot, vient d'être reçu avec le numéro 13 au concours pour le grade de rédacteur.

M. Vanel a été également reçu avec le numéro 1 au concours pour l'emploi de rédacteur à la sous-préfecture de Gourdon.

Nos félicitations.

#### Congés scolaires

Les vacances dans les écoles primaires publiques du département du Lot, sont fixées comme suit :

1. Maîtres ayant fait des cours d'adultes ou ayant contribué aux œuvres post-scolaires :

Sortie : Mercredi 5 août, après la classe du soir.

Rentrée : Lundi 2 octobre.

2. Maîtres n'ayant pas fait de cours d'adultes ou n'ayant pas participé aux œuvres post-scolaires :

Sortie : Mercredi 19 août, après la classe du soir.

Rentrée : Lundi 2 octobre.

### Que préparerait-on ?

On prépare quelque chose de bien pour le grand bénéfice de tous les Cadurciens. Nous donnons, cependant, la nouvelle sous toutes réserves.

Il paraît, on le disait hier soir sur le Boulevard, que de grandes fêtes allaient avoir lieu à Cahors, et qu'on en élaborait le programme.

Effectivement, il y avait réunion, au Café de Bordeaux, des pêcheurs à la ligne, et au Café Tivoli, réunion des Sociétés sportives.

Et ce qui donnait créance à cette nouvelle, c'est qu'en outre, depuis plusieurs jours, on procède au nettoyage du trottoir de l'Hôtel de Ville.

Puisse la nouvelle être vraie !

⁂

Peu après que la réunion des sociétés ci-dessus indiquées était terminée, avait lieu une autre réunion des plus intéressantes pour les Cadurciens.

Les bouchers de Cahors, en effet, se réunissaient au Café de Bordeaux.

Pourquoi ? Eh bien, on disait qu'ils voulaient prendre une décision ferme, dont serait satisfaite la population de Cahors.

Un ami, d'habitude bien informé, disait qu'un ordre du jour, à peu près en ces termes, serait voté au cours de cette séance : « Les bouchers de Cahors, satisfaits de voir que leurs affaires marchent très bien ; qu'ils vendent à gros bénéfices gigots, côtelettes, beefleaks, etc. etc.; que la clientèle reste fidèle quand même ; que toute taxe municipale bien faite pour la boucherie, parce qu'elle est faite par la boucherie elle-même ne les gêne nullement dans leurs opérations ; décident qu'à partir de... 19 ! ! ! ? ? la viande sera vendue très bon marché. »

Ça, ce serait une bonne nouvelle. Mais nous ignorons ce qui s'est passé dans la réunion d'hier soir.

Pourvu que cette réunion n'ait pas eu seulement pour but l'augmentation du prix de la viande ?

L. B.

## Au Conservatoire de Toulouse

Parmi les lauréats du concours du Conservatoire de Toulouse, nous relevons avec plaisir le nom de notre jeune compatriote, M. Nouyrit, qui a obtenu un deuxième prix de violoncelle.

Voici comment le jeune et excellent artiste est apprécié par le critique musical de la *Dépêche :*

« Les violoncellistes de M. Ringeisen furent traités avec plus de parcimonie. Le jury ayant épuisé d'un coup son stock de premières récompenses, éprouva sans doute le besoin de faire des économies et se contenta de décerner « unanimement » un second prix à M. Nouyrit qui doit se demander, comme je me le demande moi-même, ce qui lui valut cette relative rigueur. Car, dans l'exécution de l'exquise sonate en « la » de Boccherini, M. Nouyrit a témoigné, m'a-t-il semblé, de belles qualités de technique et de style : sonorité moelleuse, nuances jolies, parfaite netteté des traits de l'allegro ; et avec cela lecture très correcte de la transcription d'une Barcarolle de M. G. Fauré.

Nous adressons au jeune artiste nos vives félicitations.

## Banquet amical

Mercredi soir, le haut personnel de la gare de Cahors, tous services réunis, s'était donné rendez-vous au buffet de la gare, pour fêter le départ de M. Delpech, chef de gare, qui prend sa retraite, et de M. Solé, Inspecteur d'Exploitation, nommé à Bergerac.

La plus franche cordialité a régné et le repas fut excellemment servi.

De vifs témoignages de sympathie ont été adressés à MM. Delpech et Solé qui laissent à Cahors d'excellents souvenirs.

## Prisonniers de guerre

Les anciens prisonniers de guerre de CAHORS, sont invités à se rendre à la réunion, qui aura lieu dans une des salles de l'Hôtel de Ville, le samedi 1er juillet à 9 heures du soir très précises:

*Ordre du jour :*

Election du bureau ; adhésion à la Fédération des A. P. G. du Midi de la France ; remboursement de l'indemnité de ,vivres et d'entretien ; questions diverses.

## Annexe de remonte

L'annexe de remonte de Ségala (Gramat), dont le renouvellement de bail arrive à expiration le 15 octobre, est comprise dans la liste très réduite (6 au lieu de 22), des annexes qui doivent être maintenues, avec un bail de 9 ans, résiliable, au gré de l'Etat, à l'expiration de chaque période ternaire.

## Une faillite de 3 millions

L'opinion publique n'attend plus aujourd'hui, que la solution de cette affaire à laquelle travaillent le juge d'instruction de Figeac et les syndics de la faillite.

Au sujet des charbonnages notons, écrit le *Courrier du Centre*, que les **syndics ont obtenu main levée d'une** saisie opérée par l'Etat ; celui-ci n'avait pas été payé de deux années d'impôt.

MM. Certes et Marty oubliaient toutes leurs dettes et ne pensaient qu'à faire des dupes ; Marty, nous l'avons vu, excellait à ce jeu malhonnête.

Cette saisie de la mine par l'Etat, ayant pour but de réaliser les droits de l'Etat, soit 30.000 francs environ, pouvait singulièrement gêner les opérations de vente du gage de la mine dans son ensemble. La vente ne donnerait pas de résultats suffisamment avantageux au regard des victimes.

Afin de sauvegarder les intérêts des créanciers de cette affaire, les syndics ont obtenu que l'Etat renonce à la saisie faite à sa requête : la créance de l'Etat reste garantie et privilégiée par l'ensemble de l'avoir.

Il était juste de marquer cette bonne opération, due à l'initiative et à la diligence des syndics, qui prennent les intérêts des petits porteurs.

En effet, d'autre part, on s'étonnait que les syndics aient fixé au 1er janvier 1922 la date de la faillite de la banque Certes et Marty. Pourquoi, ont dit certains, prendre cette date ?

La réponse n'a point besoin d'être autrement précisée ; tout le monde a compris que le syndic, en faisant remonter la faillite au 31 décembre 1921, l'a fait remonter, ainsi que le veut la loi, à la « période suspecte ».

Tant pis si à cette époque quelques grosses firmes, ont sur bons nantissements du reste, avancé 3 ou 400.000 francs à la faillite pour le plus grand profit des petits porteurs.

C'est, croyons-nous, tout ce que se proposent ceux qui ont le devoir de mener à bien la liquidation de cette faillite. C'est assez à leur honneur.

Mais ne doutons pas par ailleurs que les banques intéressées n'aient bec et ongle pour se défendre.

Mais en fixant cette date, les syndics ont tenu à défendre les intérêts des centaines de petites gens, ouvriers, petits commerçants laborieux victimes des deux aigrefins figeacois.

### AVIRON CADURCIEN

## Grandes Régates Nationales du 2 juillet 1922

Les grandes régates nationales organisées par l'Aviron Cadurcien promettent d'être particulièrement brillante cette année.

Les meilleures sociétés du Sud-Ouest sont engagées, parmi lesquelles nous relevons les noms de l' « Aviron Agenais », l'« Emulation Nautique de Toulouse », l'« Aviron de la Réole », « Club Nautique de Sainte-Foy-la-Grande », « Club Nautique de Montauban », etc.

Nul doute qu'avec de tels éléments, l'Aviron Cadurcien, n'amène sur les rives de notre fleuve Lot, un flot considérable de spectateurs.

En outre, des courses d'aviron, deux courses de natation seront courues, l'une par les meilleurs sprinters de l'A. C., l'autre par un élément spécial et inédit. Nous voulons parler des « Martiniquais » actuellement au 7e de Ligne.

L'Avenir Cadurcien et la Diane prêteront leur concours à cette brillante fête nautique qui sera présidée par M. le Préfet du Lot ; M. de Monzie, sénateur, maire de Cahors ; M. le colonel de Valon, commandant le 7e Régiment d'Infanterie, et M. Aragnol, ingénieur en chef.

⁂

A l'occasion du concours nautique, le maire de Cahors a pris l'arrêté suivant :

La Société l'Aviron Cadurcien devra établir sur la route départementale n° 33 de Cahors à Figeac, deux barrages interruptifs de la circulation, l'un en face de l'ancienne fonderie, quai de Regourd et l'autre en amont de la bifurcation de ladite route avec celle désignée communément sous le nom de Côte des Evêques.

Les barrages seront établis le dimanche 2 juillet à 14 heures et devront être enlevés le même jour à 17 heures.

## Les produits du Lot
### à l'Exposition Agricole de Limoges

C'est un vrai succès que celui remporté par les Vins et Pâtés Truffés du Lot à l'Exposition Agricole de Limoges.

Il nous suffira d'indiquer le palmarès pour montrer que nos excellents vins méritent bien la réputation qui leur est faite et pour comprendre que nos pâtés de foies gras truffés déjà si appréciés font toujours le régal des gourmets:

VINS du LOT

*Vins rouge 1921*

1er prix : M. Aufrère, à Cahors, médaille d'argent et diplôme de mérite de la Société des Vitieulteurs de France ; 2e prix : MM. Durou, à Vire et Caminade, à Luzech, diplôme de médaille d'argent ; 3e prix : MM. Delcros, à Parnac, Fournié, à Luzech et Couture, à Albas, diplôme de médaille d'argent ; 4e prix : MM. le comte de Barde, à Caillac, Delrieu, à Albas et Capoulun, à Duras, diplôme de médaille de bronze ; 5e prix : MM. Tisses, à Luzech, Desprat, à Luzech, Lafont, à Pescadoires et Lacombe, à Luzech, diplôme de médaille de mérite ; 6e prix : MM. Serres, à Duravel, Rigal, à Cahors, Rigal, à Albas et Frézals, à Luzech, diplôme de mérite ; 7e prix : MM. Mention et Jauclet, à Luzech, diplôme de mérite.

*Vins vieux rouges*

1er prix : M. Derruppé, propriétaire à Soturac, industriel, 3, rue du Clocher, Limoges, médaille d'argent de la Société Syndicale libre d'Agriculture du Périgord, pour l'ensemble de son exposition de vins vieux (10 lots de 1830 à 1904) ; 2e prix : M. le docteur Valat, à Cahors, diplôme d'honneur, médaille de bronze ; 3e prix : M. Soulayrès, à Albas, diplôme de mérite ; 4e prix : MM. Bergogne, à Luzech, Couture, à Saint-Vincent et Lafont Ernest, à Albas, diplôme de mérite.

*Vins blancs et roses*

M. Desprat, à Luzech, diplôme de médaille d'argent.

*Vins mousseux*

Grand diplôme d'honneur : M. Couture, à Luzech.

*Pâtés de foies gras truffés du Quercy*

Diplôme de médaille de vermeil : M. Monestier et Mme Cubaynes, à Cahors.

*Truffes*

Diplôme de médaille d'argent : Mme Cubaynes, à Cahors.

Diplôme de médaille d'or : à la Fédération des Associations agricoles du Lot et du Quercy pour l'ensemble de son exposition de vins du Lot et de truffes et pâtés de foies gras truffés du Quercy.


**GRAND CAFÉ TIVOLI**
**CAHORS**
**Saison d'Été**
Tous les jours, à partir du 1er Juillet, Concert symphonique
Direction : J.-B. NOUYRIT
*Solistes*

Mlle Blanche **Resseiguier,** pianiste (Diplômée du Conservatoire de Toulouse).
M. **Cros,** contrebassiste concertiste (1er prix du Conservatoire de Paris).
M. Jean **Nouyrit,** violoncelliste (prix à l'unanimité, Conservatoire de Toulouse).
M. **Bouffartigues,** violoniste (soliste des Concerts de Biarritz).
Apéritif-Concert : de 6 h. à 7 h.
Le soir : de 9 h. à 11 h.



LA MÉTHODE du Prof. MICHEL GUÉRIT LA HERNIE
20 ANS DE SUCCÈS
Le **Professeur MICHEL** sera de passage à **CAHORS** le 1er juillet, Hôtel des Ambassadeurs.


### Cazals

*Conseil Municipal.* — Réunion dimanche prochain, 2 Juillet, à 9h. pour la tenue de la session du budget. A l'ordre du jour figurent également le projet de construction d'un lavoir public à Carlane, et le projet d'aménagement de la place du Barry.

*Certificat d'études.* — Les examens du Certificat d'études primaires auront lieu à Cazals le mercredi 5 Juillet à 7 h. 30, à l'école des garçons.

### Lalbenque

*Certificat d'études.* — Les élèves du canton de Lalbenque, candidats aux examens du certificat d'études, sont convoqués à Lalbenque pour le 4 juillet, à 7 heures du matin.

### Luzech

*Fête sportive.* — La fête sportive donnée dimanche dernier sous les auspices de l'U. S. L., de la fanfare et de l'E. P. S. eut un très beau succès.

Un public nombreux applaudit vigoureusement les jeunes athlètes qui se disputèrent âprement les prix et qui méritent de chaudes félicitations.

Les mouvements d'ensemble dirigés avec sa maîtrise coutumière par l'adjudant Volkaert chef de subdivision de l'I. E. P. de Cahors, furent très goûtés.

Le lacher de pigeons voyageurs qui eut lieu entre les exercices intéressa beaucoup le public.

La fête de nuit fut très belle et très suivie. Les élèves de l'E. P. S. se firent beaucoup applaudir dans les tableaux qu'ils imitèrent ; « Les esclaves, le clairon, le Penseur, la statue de Gambetta ».

Un bal très animé clôtura la fête.

Voici le palmarès établi à la suite des épreuves.

Courses : 60 m. : 1° Gorses (Quercynoise) ; 2° Bareau (E. P. S. Cahors) ; 100 m. : 1° Dupouy (Compound-Club-Cadurcienne) ; 2° Combrouse (Aviron Cadurcien) 800 m. : 1° Labro (E. P. S. Luzech), 2° Barthe (U. S. Fumel) ; 3° Thière (U. S. Fumel) ; 1000 m. : 1° Besombes (A. C.) 2° Dubuc (E. P. S. Luzech) ; 3° Gayrol (U. S. Luzech) 1000 m. relai : 1° Cristobal (C. C. C.), 2° ex-œquo Frescaline (E. P. S. Cahors) et Barrières (E. P. S. Luzech), 1500 m. : 1° Dubuc (E P. S. Luzech), 2° Bénâtre (E. P. S. Cahors), 3° Barafitte (U. S. L.) — Sauts en longueur : 1° Chaumel (C. C. C.), 6 m. 13, 2° Combrouse (A. C.) 5 m. 67, 3° Puissant (U. S. L.) 5 m. 40. Sauts en hauteur : 1° ex-œquo : Dupouy et Chaumel de la C. C. C. 1 m. 45. — Sauts à la perche : juniors : 1° ex-œquo Pélissié (A. C ) et Couturas (E. P. S. Luzech) 2 m. 65 ; seniors : 1° ex-œquo Pélissié (A. C.) et Delon (C. C. C.) 2 m. 70 — Lancement du poids : 1° Combrouse (A. C.) 8 m. 80, 2° Dupouy (C. C. C.) 8 m 77 ; 3° Puissant (U. S. F.) 8 m. 50 — Lancement du disque : 1° Cristobal (C. C. C.) 25 m. 65, 2° Berbier (C. C. C.) 25 m. 60, 3° Combrouse (A. C ) 25 m. 55 — Lancement du javelot : 1° Dupouy (C. C. C.) 33 m. 10, 2° Brunet (E. P. S. Luzech) 31 m. 50 ; Gorses (Quercynoise) 28 m. 90.

Mouvements d'ensemble et pyramides, 2 prix à l'E. P. S. de Luzech.

Classement par sociétés : 1° Compound-Club-Cadurcien 10 prix, 1 médaille d'argent 1 diplôme ; 2° E. P. S. Luzech 8 prix : médaille de bronze et diplôme ; 3° Aviron Cadurcien 6 prix : un diplôme ; 4° E. P. S. Cahors 3 prix : un diplôme ; 5° ex-œquo U. S. Fumel et U. S. Luzech 2 prix : un diplôme ; 7° Quercynoise 1 prix : un diplôme.

Tir, âge : (au dessous de 20 ans), sur 50 points ; 1° ex-œquo Frayssse, (Stade Prayssacois ; Vaurès (Aviron Cadurcien), 46 points ; 3° Talou (C. C. C.), 45 points ; 4° Malapeyre (E. P. S. Cahors), 43 points.

*Inauguration du monument aux morts.* — Nous rappelons que l'inauguration du monument élevé à la mémoire des enfants de Luzech « morts pour la France » aura lieu le 9 juillet prochain, sous la présidence de M. de Monzie, sénateur du Lot.

La commission a arrêté le programme suivant :

A 10 h. (heure ancienne), messe solennelle à l'église paroissiale ; rassemblement devant la mairie à 9 h. 30 ; à 11 h. visite des tombes militaires dans le cimetière ; à 16 h. 30, heure nouvelle, cérémonie de l'inauguration ; Rassemblement des familles et des sociétés sur la place du Canal à 16 heures.

A l'issue, défilé devant le monument.

Un vin d'honneur sera ensuite servi dans la salle des fêtes.

*Le Comité.*

### St-Cyprien

*Obsèques.* — Vendredi a eu lieu la réinhumation du médecin auxiliaire Paul Darnis, tué en Belgique, le 25 octobre 1918.

De nombreux parents et amis, le conseil municipal, les enfants des écoles avaient par leur présence, tenu à apporter, un dernier hommage à la mémoire de notre jeune compatriote « mort pour la France » quelques jours avant l'armistice.

Les docteurs Fombeur, Buéli de Montcuq et Pouget de Cazes-Mondenard adressèrent le dernier adieu au confrère et au camarade tombé au champ d'honneur.

### Figeac

*Concours.* — Notre harmonie, les « Artisans Réunis » a obtenu au concours musical de Gourdon, les récompenses ci-après :

1er prix de lecture à vue à l'unanimité ; 1er prix d'exécution à l'unanimité ; 1er prix d'honneur (500 fr.) à l'unanimité avec félicitations du jury.

Un prix de direction avec diplôme de satisfaction artistique a été décerné au sympathique chef M. Escudier.

Toutes nos félicitations à M. Escudier et à ses vaillants musiciens.

*Concessions d'eau.* — Le maire de Figeac a l'honneur de faire connaître à ses administrés que le nouveau réglement des concessions d'eau leur donnant tous renseignements utiles va être distribué aux abonnés à robinets libres accompagné d'une formule qui leur servira à faire la demande au compteur

Cette demande timbrée à 2 francs devra être remise au secrétariat de la Mairie avant le 1er août dernier délai.

### Gourdon

*Nécrologie.* — Notre compatriote Antonin Cassagnes, facteur des postes à Paris qui était venu se reposer à Gourdon est décédé mardi matin à l'âge de 34 ans laissant une veuve et une fillette de 7 ans 1/2.

Les obsèques ont eu lieu jeudi matin à 10 heures.

Nous adressons à sa veuve et à sa famille nos condoléances respectueuses.

*Courses de bicyclettes du lundi 26.* — Distance 16 kilomètres, soit 20 tours de ville, résultats.

1er prix, M. Lacoste, de Sauveterre, 150 fr. ; 2e prix, M. Vezemael, de Brive, 75 fr. ; 3e prix, M. Vielcazal, de St-Céré, une paire de boyaux offerts par la Maison Royal-Fabric, et une prime de 10 fr.

*Dans la Gendarmerie.* — Par décision ministérielle du 23 juin dernier le lieutenant Brothier, commandant la gendarmerie de l'arrondissement de Gourdon est affecté aux Sables d'Olonne (Vendée).

Par décision du même jour le lieutenant Baratçabal, de Vico (Corse) est affecté à Gourdon.

*Echos des Fêtes de la Saint-Jean : Festival-Concours du 25 juin.* — Eh bien ! ce concours a eu lieu et même il a été superbe ! Pas une ombre au tableau, pas d'accrocs graves au programme... La joie, le soleil, la cordialité, une note d'art réel, beaucoup de mouvement, la sensation que tout de même la guerre était finie, tel fut le bilan de cette délicieuse journée dont il faut féliciter et remercier particulièrement M. le Maire de Gourdon ; M. Glenadel, président du comité d'organisation ; M. Dupas, à qui incombait la partie technique et M. le baron de la Tombelle, l'éminent compositeur, qui, comme président du Jury, sut concilier tous les intérêts même ceux de l'art.

Pour recevoir ses hôtes, Gourdon avait mis ses habits de fêtes, : le samedi soir, à l'heure du feu de joie et de la retraite aux flambeaux, partout des lumières comme si toutes les étoiles du ciel étaient venues faire l'école buissonnière dans ce petit paradis terrestre décoré par M. Filliol.

Le dimanche matin « des patron-minet » l'air retentit des musicales sonorités. — 9 heures : réunion au Cercle de l'Union, allocutions, distribution d'insignes sans lesquels Orphée lui-même ne serait qu'un vulgaire pékin. Puis chacun se rend à son poste.

La matinée fut bien remplie par les concours prévus.

L'après-midi étant réservée au concours d'honneur et au défilé de toutes les sociétés à travers la ville.

Six sociétés ont concouru : l'Harmonie des Artisans réunis de Figeac, l'Harmonie l'Union des Jeunes des Enfants d'Albi, l'Union Musicale de Saint-Cyprien, la Fanfare de Martel, l'Orphéon Caussadais, la Batterie du patronage St-Michel-de-Sarlat.

18h. : Enfin, voici la distribution des prix sous la présidence de M. Davidou, maire, ayant à ses côtés, M. Sudres, sous-préfet et tous les membres du Jury.

Les allées de la République sont noires de monde... la place réservée au Festival est trop petite pour loger tous ceux qui, auditeurs et exécutants, ont répondu à l'appel de Gourdon !!

Un moment même il y eut l'embouteillage... ce qui fut très amusant mais ne nous priva pas de l'audition de toutes les sociétés réunies sous la direction de M. Dupas, directeur du Concours. Cette manifestation, sociale, de bonne éducation et de solidarité fut couverte d'applaudissements chaleureux.

La douceur de la soirée invitait à une promenade du Tour-de-Ville, où les différentes sociétés musicales distrayaient la foule multicolore et animée par des airs joyeux.

Et cette gaieté fut au comble lorsque le feu d'artifice envoyait ses étincelles vers le ciel étoilé et que la retraite des petits tapins de Sarlat convoquait tout Gourdon à la fête de nuit où l'orchestre de l'Union Musicale Gourdonnaise se surpassa dans les danses à la mode.

Cette fête, grâce au dévouement admirable de tous les membres du Comité, fut une fête de joie et de gaieté.

Les sociétés se sont prodiguées avec une bonne volonté que l'on ne saurait trop louer, l'assistance charmée ne leur a pas ménagé ses applaudissements frénétiques.

Si les musiciens ont emporté de Gourdon la meilleure impression, Gourdon et ses hôtes étrangers conserveront de leur trop court séjour, le souvenir le plus agréable.

Encore sous le charme enchanteur de cette fête artistique, il nous est agréable de mêler à ce concert de louanges notre tribut d'éloges.

Nous nous associons de tout cœur à ces légitimes hommages rendus aussi à la municipalité, à la population Gourdonnaise, à tous ceux enfin qui ont contribué de près ou de loin à donner à cette fête de la St Jean une ampleur dont Gourdon gardera longtemps le souvenir.

⁂

Nous donnons ci-dessous les récompenses accordées par le jury suivant les divisions respectives des sociétés :

Fanfare de Martel, 1er prix de lecture à vue, à l'unanimité avec félicitation du jury : 1er prix d'honneur, avec félicitations à la contre-basse ; 1er prix d'exécution ascendant à l'unanimité avec félicitation du jury ; diplôme de satisfaction artistique à M. Rouchou, directeur. Prix, 150 fr. accordé par le jury, 100 fr. accordé par le comité, médaille offerte par le « Petit Journal ».

Union musicale de Saint-Cyprien, 1er prix de lecture à vue, avec félicitations du jury ; 1er prix d'exécution ascendant ; 1er prix d'honneur à l'unanimité avec félicitations du jury ; diplôme de satisfaction accordé à M. Lamarche, directeur. Prix, 300 fr. accordé par le jury, 100 fr. accordé par le comité,

Union des Enfants d'Albi, 1er prix de lecture à vue à l'unanimité, avec félicitations du jury ; 1er prix d'exécution ascendant à l'unanimité ; 1er prix d'honneur ; prix de direction à l'unanimité à M. Grégovie Marcel, directeur ; diplôme de félicitation artistique décerné à M. Boyer, piston solo. Prix, 200 fr. accordé par le jury, 100 fr. accordé par le comité, médaille offerte par le « Matin ».

Les Artisans réunis de Figeac, 1er prix lecture à vue à l'unanimité ; 1er prix exécution à l'unanimité et félicitations du jury ; 1er prix d'honneur à l'unanimité ; diplôme de satisfaction artistique à M. Escudié, directeur. Prix, 400 fr. accordé par le jury, 100 fr. accordé par le comité ; médaille offerte par « La Liberté du Sud-Ouest ».

L'Orphéon Caussadais, 1er prix de lecture à vue ; 1er d'exécution à l'unanimité ; 1er d'honneur à l'unanimité avec félicitations du jury ; prix de direction à M. Borie ; médaille offerte par « La Grappe du Quercy ». Prix 150 fr. accordé par le jury, 100 fr. accordé par le comité.

Batterie du patronage St-Michel de Sarlat, prix d'exécution ; prix d'honneur ; diplôme de satisfaction artistique à M. Rivière, directeur. Prix, 100fr. accordé par le jury, 50 fr. accordé par le comité.

### Salviac

*Nos compatriotes.* — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Louis Coyard, commis titulaire à la conservation des hypothèques de Pontoise, vient d'être élevé à la 1re classe à partir du 1er janvier 1922.

Nos félicitations.

*Accident.* — M. Fournier, vice-président du syndicat agricole de Salviac, a fait ces jours derniers une chute malencontreuse en montant sur sa grange. L'échelle glissa et notre compatriote fut projeté à terre.

M. le Dr Cambornac appelé aussitôt lui donna tous les soins que comportait son état.

Nos meilleurs vœux de prompt rétablissement.

# DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 45.

### La guerre civile en Irlande

De Londres : A 1 h. 30 ce matin, la bataille continuait encore à Dublin et il n'y avait aucun signe de trêve prochaine.

⁂

### Les procès des Soviets

De Rome : Les nouvelles, relatives au procès qui va commencer à Moscou contre 73 membres du clergé, provoquent une vive émotion au Vatican.

Un courrier va partir pour La Haye et verra Litvinoff.

⁂

### Les cheminots américains

De Chicago : Les chefs de la Fédération des cheminots américains ont décidé de commencer la grève le 1er juillet, si les Administrations des chemins de fer ne consentent pas d'ici là à maintenir les salaires au niveau actuel.

Cette décision affecte plus de 1 million de travailleurs.

⁂

### Au Sénat

Au Sénat, cet après-midi, MM. de Jouvenel et François Albert interpelleront le Gouvernement sur la politique des réparations françaises et de reconstruction européenne.

M. Poincaré aura ainsi l'occasion de définir les grandes lignes de sa politique.

⁂

### Une nouvelle Conférence (?)

De Rome : On affirme ici que des pourparlers ont lieu en ce moment en vue de la convocation d'une nouvelle conférence internationale qui aurait pour mission d'achever les travaux commencés à Gênes.

Cette Conférence aurait lieu au mois d'août, dans une localité de la côte d'Azur.

**GARE AUX MAUX DE PIEDS**

Ne négligez pas cet avertissement et ne continuez pas à souffrir de maux de pieds qui vous font subir de véritables tortures, quand il est si facile de les éviter et d'y remédier : pieds enflés, brûlants et meurtris par la fatigue et la pression de la chaussure, pieds échauffés et irrités par une transpiration abondante, cors, durillons et autres callosités douloureuses, tous ces maux sont promptement soulagés et guéris par de simples bains de pieds d'eau chaude additionnée d'une petite poignée de Saltrates Rodell.

**Il suffit d'y tremper les pieds pendant une dizaine de minutes pour que les pires souffrances disparaissent comme par enchantement ; cors et durillons sont ramollis à un tel point que vous pouvez les enlever facilement sans couteau ni rasoir, opération toujours dangereuse. De tels bains saltratés, rendus médicinaux et en même temps oxygénés, remettent et entretiennent les pieds en parfait état, de sorte que vos chaussures les plus étroites vous semblent aussi confortables que les plus usagées.**

DANS TOUTES LES PHARMACIES
**SALTRATES RODELL**
MÉFIEZ-VOUS BIEN DES CONTREFAÇONS



**La Distillerie DELPECH-PAULUS**
**à CAHORS**
Achète la noix verte et fraîche
**Faire des offres**



**A VENDRE**
**le beau domaine du Pech Grand**

D'une contenance environ de 44 hectares d'un seul tenant, plein rapport, bois, prairies naturelles et artificielles, maison de maitres de 10 pièces, grand salon, salle à manger, cuisine, chambres, petite chapelle, on laisserait maison meublée ou non meublée, maison de domestique, granges, hangar, four, belle volière, le tout en très bon état, jardin d'agrément et potager avec arbres fruitiers, garenne, chasse, on peut pêcher les écrevisses dans la propriété. Très bon matériel agricole.

Pour tous renseignements s'adresser à Monsieur **LACOSTE,** Puy-l'Evêque, Lot, agence pour autres propriétés, maisons de commerce et maisons de rentiers.



ON DEMANDE
**Vendeuses de profession**
**pour mercerie, bonneterie et chaussures**
**Bonnes références**
*S'adresser au Bureau du Journal*



TISSAGE de toiles à façon, Fourniture de coton, Fils de ménage filés à la main et à la machine. Agents sérieux demandés. **F. MONGE,** SEPX-ST-MARTORY (Hte-Garonne).



Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
*Le co-gérant* : M. DAROLLE.




# ÉTRANGE FORTUNE

DE

## CUNISSET-CARNOT

### VII

Rien, absolument rien. Les énormes barreaux avaient bien cinq centimètres de diamètre, et deux lourdes barres transversales les reliaient en les fixant au roc, à droite et à gauche. Ce n'était donc pas une grille mobile. C'était une fermeture à demeure, capable de défier tous les efforts des gens qui auraient pu venir par là. Inutile donc de perdre son temps et de s'acharner sur cette grille ; il était évident que ce n'était pas par ce côté que l'on pénétrait habituellement dans le trésor du château. Il fallait une ouverture plus pratique. Il revint sur ses pas et il se remit à tâter méthodiquement les murs de l'arsenal.

Vingt fois, cent fois, il en fit le tour, et ne laissa pas un pouce carré de ce qu'il pouvait atteindre, en haut comme en bas, sans l'avoir longuement palpé. Rien, pas une ouverture, pas une pierre disjointe. Qu'allait-il devenir ?

A coup sûr, il y avait longtemps que ses investigations duraient, il tombait de sommeil, et il commençait à sentir les atteintes de la faim. Il s'étendit par terre, et il dormit profondément. Mais, à son réveil, s'il se sentait suffisamment reposé, la sensation du vide de son estomac le saisit cruellement. Il avait faim, terriblement faim !

Il était perdu ! Après de telles aventures, après tant de courage, après tant d'efforts il allait donc mourir là, et de quelle mort ! Ah ! certes, il n'atteindrait point les dernières faiblesses, et les armes ne manqueraient pas pour abréger ses tortures ! Un moment même, il résolut d'en finir tout de suite, en pleine force encore et en pleine raison. Pourtant, toujours maître de lui-même, il pensa que pour lui, que pour Solange, il devait lutter jusqu'au bout et qu'il serait temps de mourir quand il sentirait que ses forces défaillantes ne lui permettraient plus que ce dernier effort.

Retrouvant son énergie à la pensée de Solange qui en était l'inépuisable source, il continua de chercher une autre issue. Au lieu de tâter avec ses mains, il se mit à sonder les murailles avec un marteau d'armes. Il frappait sur chaque pierre et il en étudiait le son ; puis il essaya des poussées, mais rien ne vint lui déceler autre chose que cet impassible mur de tombeau ! Il fallait abandonner tout espoir d'une porte. Mais où chercher alors ? Il n'y avait que la grille, ce monstre de fer gardien des trésors, fichée là depuis des siècles dans son impassibilité, qui n'eût pas encore dit son dernier mot. Il résolut de l'attaquer et de ne cesser la lutte contre elle que quand son bras ne pourrait plus se soulever. Mais, hélas ! combien de temps pourrait-il soutenir les efforts qu'il voulait tenter ? Sans doute, au dehors, le soleil continuait sa course, les jours succédaient aux nuits et de longues heures s'écoulaient sous la lumière. Là, dans l'horreur de ces souterrains, il ne comptait le temps qu'avec ses souffrances, avec les tortures croissantes de la faim ! Déjà des faiblesses l'avaient pris, des vertiges avaient ébloui ses yeux, douloureux avant-coureurs d'un dénouement qu'il sentait venir ! Ah ! il aurait donné toutes les richesses qui étaient sous sa main pour une livre du rude pain du plus misérable paysan !

C'est sous l'empire de ces tortures que l'abominable pensée du cadavre de *Sam* se dressa dans son esprit. Il ne lutta pas, il ne pouvait pas hésiter. Il retourna à sa lugubre échelle et redescendit au fond des oubliettes. Il retrouva son pauvre chien. La fraîcheur glaciale de la basse fosse l'avait conservé intact. Il eut le courage de le couper en plusieurs morceaux pour le remonter dans son sac en deux voyages, car il craignait que son fardeau ajouté au poids de son propre corps ne fît casser un des échelons.

Quand il eut fini cette opération, il fut pris d'une faiblesse telle qu'il dut s'asseoir, tandis que la sueur inondait son visage. Il eut à peine assez de force pour pouvoir procéder aux apprêts de son affreux repas. Il transporta sa cuisine contre cette infernale grille, pour profiter du feu qu'il allait allumer afin de ne pas la perdre de vue. Puis il se munit de bois de lance, de flèches, de hampes de javelot, etc., et il eut bientôt un foyer suffisant devant lequel les morceaux du chien, enfilés dans une épée, ne tardèrent pas à rôtir. Enfin, il mangeait avec avidité, avec délices, cette viande horriblement fade, cette chair de son ami !

Il lui dut la vie.

Après s'être rassasié, il mit soigneusement de côté les restes pour l'avenir, et entretenant son feu pour avoir de la lumière, il recommença l'examen de la grille. Fut justifiée définitivement l'idée qu'il s'en était faite. La grille ne s'ouvrait pas. Il fallait la forcer. Mais comment ? Comment venir à bout de ses puissants barreaux ? Comment les tordre, comment les couper ? Certes, le fer ne lui manquait pas dans ces morceaux d'armes, cependant, il ne se trouvait aucun outil pour un travail comme celui qu'il fallait entreprendre. Que n'aurait-il pas donné por la plus faible lime ? Aussi, pensa-il tout d'abord à un descellement. Combien de prisonniers sans ressources sans autre instrument qu'un mavais morceau de fer, sont venus à but d'arracher leurs barreaux ! Il repassait dans sa tête toutes les histoires d'évasion qu'il avait lues autrefois, mais aucune ne fournissait les détails d'un descellement pratique. De plus, en examinant de pres les barreaux il vit qu'ils tenaient au rocher par tous leurs bouts ; car, deux ou trois mètres avant la grille le sol était de nouveau composé par un seul bloc de pierre. Il ne fallait donc pas songer à un descellement. La connaissance très complète de tous les éléments du problème et les longues réflexions qu'il fit à ce sujet lui donnèrent la conviction que le seul moyen de sortir par là était de couper un barreau. Il se rendit compte que son corps pourrait passer bien juste par le trou ainsi formé, mais que l'enlèvement d'un seul barreau suffirait. Il sentait d'une façon invincible que s'il parvenait à couper un barreau, il serait rendu à la liberté, car si l'on avait jadis pris la précaution de fermer cette issue par une grille impossible à forcer, c'était bien la preuve absolue qu'on craignait que quelqu'un ne vînt par là du dehors. Donc, au delà de la grille, la voie devait être libre.

Fort de cette conviction, que rien ne pouvait ébranler désormais, il ne chercha plus que le moyen le plus prompt pour couper un barreau.

Pour prendre un de ses repas, il saisit l'épée dans laquelle les morceaux du chien étaient demeurés enfilés depuis sa cuisson. En la tenant à la main, il observa qu'elle était à deux tranchants, longue, très plate et très mince, en sorte qu'elle aurait fait, si elle avait eu des dents, une admirable scie à métal, comme ces vieilles faux, usées jusqu'au dos, dont il avait vu souvent le maréchal de Sermezy se servir pour couper de gros clous. De crainte que cette lame ne fût détrempée par le feu qu'elle avait subi, il alla dans l'arsenal en chercher une autre semblable. Alors, en appuyant obliquement la pointe à terre tandis qu'il tenait la garde entre ses cuisses, il prit de la main gauche son couteau, de la main droite un marteau d'armes, et il fit, en frappant à tout petits coups, une série de fines entailles sur chacun des deux tranchants.

Immédiatement, il attaqua son barreau au ras de la traverse, et il eut la satisfaction de sentir que la scie mordait. Avec quelle ardeur il travailla ! Mais c'était une rude besogne et il n'avançait guère. Sans désemparer, pendant des heures et des heures, le grincement de la scie retentit dans le souterrain. Il ne s'arrêtait que quand il tombait de fatigue et de sommeil. Des courbatures terribles lui venaient, des crampes raidissaient ses membres ruisselants de sueur, une soif ardente le dévorait, mais il avait bon courage, car cette grille maudite le séparait seule de la lumière, de la liberté, de l'amour.

Ses bras enflèrent, la peau de ses mains s'enleva, mais rien ne l'arrêtait. Enfin — au bout de combien d'heures ! — un des bouts du barreau fut scié... puis l'autre, et il put passer.

*(A suivre)*